

**ASSEMBLÉE NATIONALE**4 août 2006

---

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**

N° 6513 à 6545

présentés par  
M. Gaubert  
et 31 membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Gouvernement remettra au Parlement un rapport sur les mesures prises pour éviter et faire face aux ruptures de fournitures d'électricité.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement relève du principe de prévention puisque le risque est réel. En effet de graves ruptures de fourniture d'électricité ont eu lieu dans de nombreux pays qui ont libéralisé le marché de l'énergie et privatisé totalement la fourniture de l'électricité. Par conséquent, il est indispensable que le gouvernement informe le Parlement sur les moyens mis en œuvre pour faire face à tels ruptures de la continuité du service notamment l'organisation des interconnexions avec les réseaux européens.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 32 membres du groupe Socialiste :

Adt n° 6513 de M. Gaubert  
Adt n° 6514 de M. Brottes  
Adt n° 6515 de M. Bataille  
Adt n° 6516 de M. Ducout  
Adt n° 6517 de M. Le Déaut  
Adt n° 6518 de M. Habib  
Adt n° 6519 de M. Migaud  
Adt n° 6520 de M. Bonrepaux  
Adt n° 6521 de M. Aubron  
Adt n° 6522 de M. Balligand  
Adt n° 6523 de M. Bascou  
Adt n° 6524 de M. Besson  
Adt n° 6525 de M. Bono  
Adt n° 6526 de M. Cohen  
Adt n° 6527 de Mme Darciaux  
Adt n° 6528 de M. Dehoux  
Adt n° 6529 de M. Dosé  
Adt n° 6530 de M. Dumas  
Adt n° 6531 de M. Dumont  
Adt n° 6532 de M. Emmanuelli  
Adt n° 6533 de Mme Gaillard  
Adt n° 6535 de Mme Génisson  
Adt n° 6536 de M. Gorce  
Adt n° 6537 de M. Gouriou  
Adt n° 6538 de M. Jung  
Adt n° 6539 de M. Lambert  
Adt n° 6540 de M. Launay  
Adt n° 6541 de Mme Lebranchu  
Adt n° 6542 de M. Nayrou  
Adt n° 6543 de Mme Saugues  
Adt n° 6544 de M. Tourtelier  
Adt n° 6545 de M. Vergnier